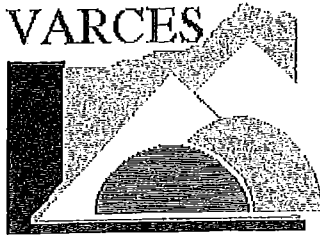


Envoyé en préfecture le 18/07/2014

Reçu en préfecture le 18/07/2014

Affiché le



Allières et Risset

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VARCES ALLIERES ET RISSET**

Délibération n° 2014.096

Classification contrôlée

légalité : 7.2.6

Nombre de Membres :

en exercice : 29

présents : 26

votants : 29

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**

le : **HUIT JUILLET à 20 heures 00**

le Conseil Municipal de la commune de **VARCES ALLIERES
ET RISSET**

dûment convoqué(e), s'est réuni(e) en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Luc CORBET, maire**, et suivant convocation qui leur a été adressée le 1^{er} juillet 2014

Étaient présents : Jean-Luc CORBET – Jocelyne BEJUY - Martine CAISSO - Roger PASCAL - Gérard BOULET – Annie DELASTRE – Christine DAVID – Eric BONNARD - Joëlle DEMEMES – Olivier DURAND-HARDY – Anna FRANCOU – Didier ROUYBURE - Marie-Laure MARTIN – Philippe BERNADAT – Corine LEMARIEY – Yvan BICAIS - Laurence DI MARIA-TOSCANO – José SALVADOR – Muriel VALIENTE – Christophe DELACROIX – Brigitte DUMAS – Jean-Jacques BELLET - Aude CHASTEL – Bernard BOUSSIN - Patricia AMORESE – Michel MARTINEZ

Absents ayant donné pouvoir :

Laurent TRICOLI a donné pouvoir à Martine CAISSO

Sandrine MARTIN GRAND a donné pouvoir à Bernard BOUSSIN

Bernard SAPPEY a donné pouvoir à Jean-Jacques BELLET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire. Olivier DURAND-HARDY a accepté de remplir cette fonction.

OBJET : Tarif de location de l'Oriel

Rapporteur : Yvan BICAIS

La commune possède une salle de spectacles, l'Oriel.

Cette salle peut être mise à disposition :

- d'associations locales ;
- d'associations extérieures à la commune ;
- du SIVOM d'Uriol ;
- d'entreprises varçaises ;
- d'entreprises extérieures à la commune.

Les tarifs de mise à disposition sont précisés dans le tableau joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 18/07/2014

Reçu en préfecture le 18/07/2014

Affiché le

Les associations « locales » bénéficient de tarifs particuliers, à condition de répondre aux critères de définitions énoncés ci-dessous

Sont définis quatre catégories d'association locales :

1) « Association locale de spectacle »:

Critères :

- avoir leur adresse à Varces ou dans une commune du SIVOM d'URIOL
- être ouvertes à tous les Varçois et au bénéfice des Varçois
- avoir 3 ans d'antériorité de fonctionnement
- accueillir au moins 30 % de Varçois parmi ses membres
- l'association à au moins 30 adhérents
- les spectacles doivent être publics

2) « Association locale » :

Critères :

- être ouvertes à tous les Varçois et au bénéfice des Varçois
- avoir au minimum 30 adhérents
- avoir leur adresse à Varces ou dans une commune du SIVOM d'URIOL
- accueillir au moins 30 % de Varçois parmi ses membres
- avoir 3 ans d'antériorité de fonctionnement.

3) Association locale importante :

Critères :

- être ouvertes à tous les Varçois et au bénéfice des Varçois
- avoir leur adresse à Varces ou dans une commune du SIVOM d'URIOL
- accueillir au moins 30 % de Varçois parmi ses membres
- avoir 3 ans d'antériorité de fonctionnement.
- avoir au minimum 50 adhérents varcois parmi ces membres.
- Participer à la vie de la commune (minimum : participation au forum des associations et à la journée propre)

4) Association locale très importante :

Critères :

- être ouvertes à tous les Varçois et au bénéfice des Varçois
- avoir leur adresse à Varces ou dans une commune du SIVOM d'URIOL
- accueillir au moins 30 % de Varçois parmi ses membres
- avoir 3 ans d'antériorité de fonctionnement
- avoir au minimum 100 adhérents varcois parmi ses membres.
- participer activement à la vie associative de la commune (minimum : participation au forum des associations, à la journée propre et organisation d'une manifestation d'ampleur communale par an)

Par ailleurs, les modalités de mise à disposition de l'Oriel sont précisées comme suit :

Envoyé en préfecture le 18/07/2014

Reçu en préfecture le 18/07/2014

Affiché le

-Varces Animation Culture (VAC), association déléguée par la commune pour l'organisation de spectacle, bénéficie de la gratuité pour ces spectacles ;

-Pour les spectacles organisés au bénéfice des scolaires de Varces, le Maire peut décider de la gratuité de la salle ;

-Les mises à disposition gratuites de salles pour les associations locales peuvent être effectuées pour les différentes configurations de l'Oriel, selon le besoin réel de l'association. Eventuellement les associations locales pourront se voir proposer la salle de La Cure, en lieu et place de l'Oriel, si la salle de la Cure correspond mieux à leurs besoins.

Chaque demande de mise à disposition gratuite de l'Oriel fait l'objet d'une étude par la commune.

La location des différents espaces de l'Oriel est soumise aux tarifs annexés à la présente délibération.

Ces tarifs seront effectifs à compter du 1^{er} septembre 2014.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces nouveaux tarifs de locations des différents espaces de l'Oriel.

Vote pour approuver la proposition telle que présentée ci-dessus : unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dit.

LE MAIRE
Jean-Luc CORBET




Tarif oriel

tarif de location de l'oriel

base
 2013-2014 415
 2014-2015 420

nombre d'utilisation annuelles	utilisation pour spectacle			utilisation salle de fête					
	Associations locales de spectacle (1)	association externes de spectacle	sivom d'uriol pour spectacle	Associations locales (1)	ass locales		Associations externes	Entreprises	
					Important(4) adh >50	ass locales très importante(4) adh >100		Varçaises	Non-Varçaises
1 ^{ère}	Gratuit	420 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1 260 €	840 €	1 680 €
2 ^{ème}	Gratuit	420 €	420 €	420 €	Gratuit	Gratuit			
3 ^{ème}	Gratuit	840 €	420 €	420 €	420 €	Gratuit			
4 ^{ème}	Gratuit	840 €	840 €	840 €	420 €	420 €			
5 ^{ème}	Gratuit	1 260 €	840 €	840 €	840 €	420 €			
6 ^{ème} et plus	420 €	1 260 €	840 €	840 €	840 €	840 €			
½ journée de répétitions supplémentaires (3)	68 €	68 €	68 €						
Caution "Sinistre"	2 080 €	2 080 €	2 080 €	2 080 €	2 080 €	2 080 €	2 080 €	2 080 €	2 080 €
Caution "annulation, nettoyage non fait, alarme"	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300,00 €	300 €	300 €	300 €

Envoyé en préfecture le 18/07/2014
 Reçu en préfecture le 18/07/2014
 Affiché le  2

Envoyé en préfecture le 18/07/2014

Reçu en préfecture le 18/07/2014

Affiché le

Petite salle et Petite salle agrandie (Associations locales*)			
	1 ^{ère} utilisation annuelle	2 ^{ème} et 3 ^{ème} utilisations	A partir de la 4 ^{ème} utilisation
Petite salle (15X8m) (2)	Gratuit	140 €	280 €
Petite salle agrandie (18X15m) (2)	Gratuit	280 €	560 €
Caution "Sinistre"	2 080 €	2 080 €	2 080 €
Caution "annulation, nettoyage non fait, alarme"	300 €	300 €	300 €
Petite salle (Assoc. externes)			
<u>Petite salle</u>			
(15X8m) (2)	536 €		
Caution "Sinistre"	2 080 €		
Caution "annulation, nettoyage non fait, alarme"	300 €		

(1) Répondant aux critères définis par le conseil municipal

(2) Comprend la partie hall+cabaret, le bar et les sanitaires

(3) Une première demi-journée de répétition est gratuite si elle se déroule dans les 48 heures précédant la manifestation dans la mesure de la disponibilité de la salle

(4) le nombre d'adhérents varçois est pris en compte.

Tarif oriel